

**Caserne Gudin**  
Restauration et aménagement du Bâtiment de l'horloge  
MONTARGIS



DECISION DU  
DECISION DU 31 JAN. 2024

**P.C - NOTICE PAYSAGE**

Date de dépôt: DECEMBRE 2023, zone: URU1

indice : B

Équipe

MOA: PATRIMOINE ET VALORISATION PROGRAMMES

MOE: MATHIEU JULIEN - Architecte d.p.l.g

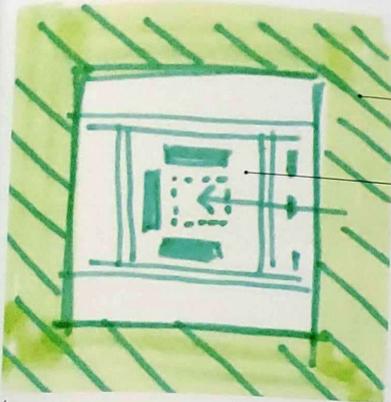
Atelier GAMA - Paysagiste

ORLING - B.E.T V.R.D

*Signature*  
**PATRIMOINE ET  
VALORISATION PROGRAMMES**  
SAS au capital de 37000 €  
Agence: 19 rue de Vienne TSA 60030  
75801 PARIS CEDEX 08  
Tél: 01 85 55 10 00  
RCS M98 833975386

Dossier complété le

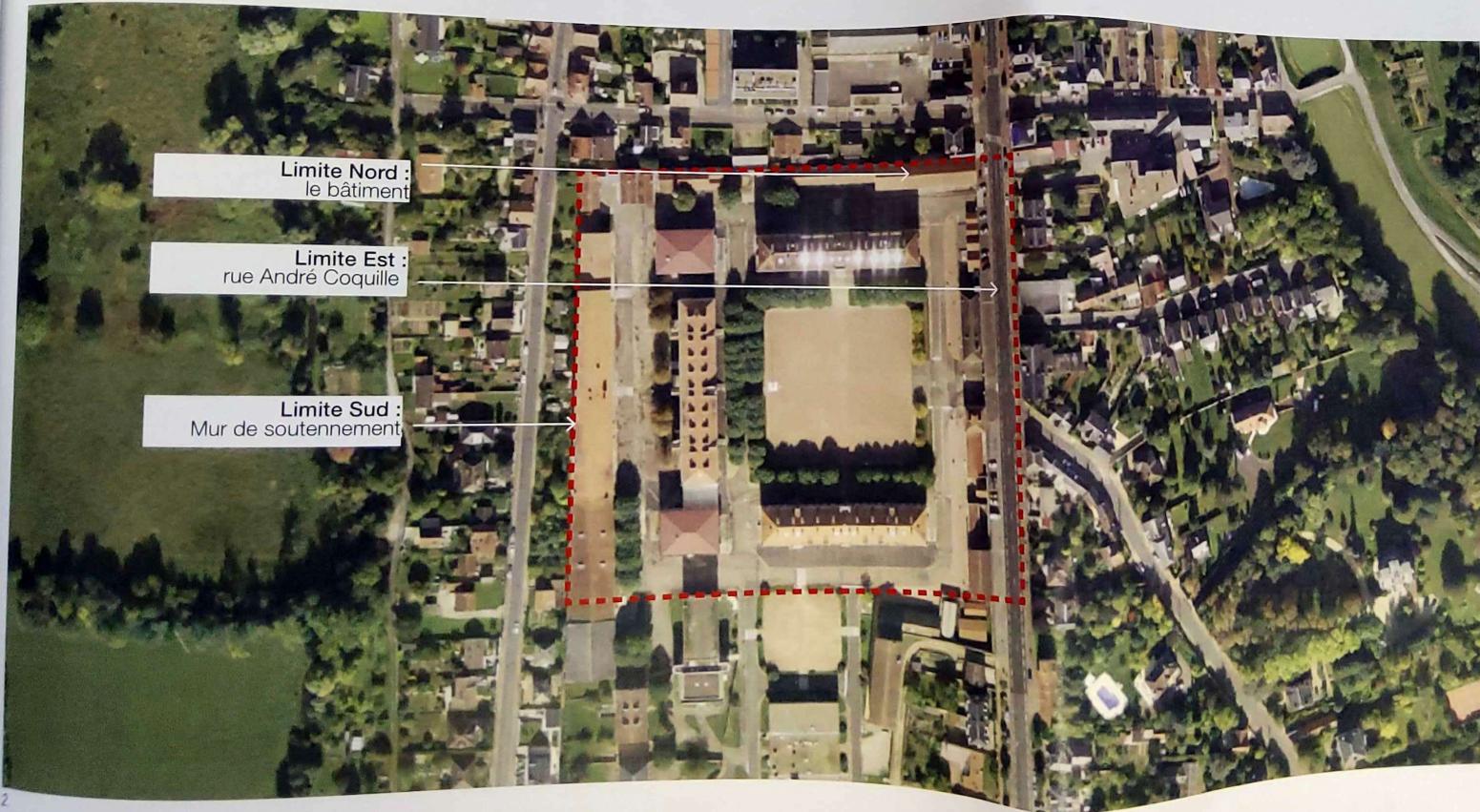
2 JAN. 2024



Quartier  
Echelle pavillonnaire, domestique

Caserne :  
Echelle urbaine, communale

1.



2.

## UN SITE, DEUX ÉCHELLES URBAINES

L'échelle de la caserne et son fonctionnement répondent à une logique propre qui se distingue du contexte environnant. La dimension des circulations et des espaces ouverts de la place d'Arme ainsi que ses bâtiments, en font un ensemble à l'échelle de l'espace public qui dénote avec l'échelle plus domestique et plus intime des quartiers pavillonnaires qui l'entourent.

DECISION DU  
31 JAN. 2024

Dossier complété le

2 JAN. 2024

### LÉGENDE

1. Schéma soulignant les deux entités urbaines
2. Photographie aérienne, matérialisation des limites entre les 2 échelles



M4<sup>3</sup>

## RETROUVER LES CONTINUITÉS PAYSAGÈRES



La caserne comme espace de connexion entre le parc et le canal

En parallèle du maillage viarie du quartier, il nous paraît important de mettre en place un maillage paysager accueillant les modes doux tout en offrant une continuité paysagère à l'échelle du quartier.

En effet, le quartier de la caserne Gudin se trouve à mi-chemin entre les paysages de la vallée du Loing bordé par le canal de Briare et le parc départemental des rivières du Puisseaux et du Vernisson.

Ces deux espaces naturels remarquables sont, aujourd'hui très peu connectés à la ville et les itinéraires pour passer de l'un à l'autre se font rares.

Pour reconnecter ces deux entités structurante du paysage Montargois, nous nous appuyons sur les cheminements existant et nous les prolongeons afin de recréer des liaisons plantées permettant facilement de passer d'un paysage à l'autre. Ainsi l'accès au parc, pourrait se prolonger par l'ouverture du passage existant le long des lotissements, ce passage serait relié au futur chemin du belvédère et connecté à l'impasse de la caserne via un cheminement dans le futur parking paysager permettant de rejoindre les berges en empruntant l'impasse Morisseau. Le quartier de la caserne deviendrait alors un espace public fédérateur dans le maillage paysager de la Commune reliant le Parc départemental et le futur port de plaisance du canal de Briare.

LÉGENDE

- ← - - - Connexions douces existantes
- Voie cycles
- ← - - - Connexions douces projetées

DECISION DU 31 JAN. 2024



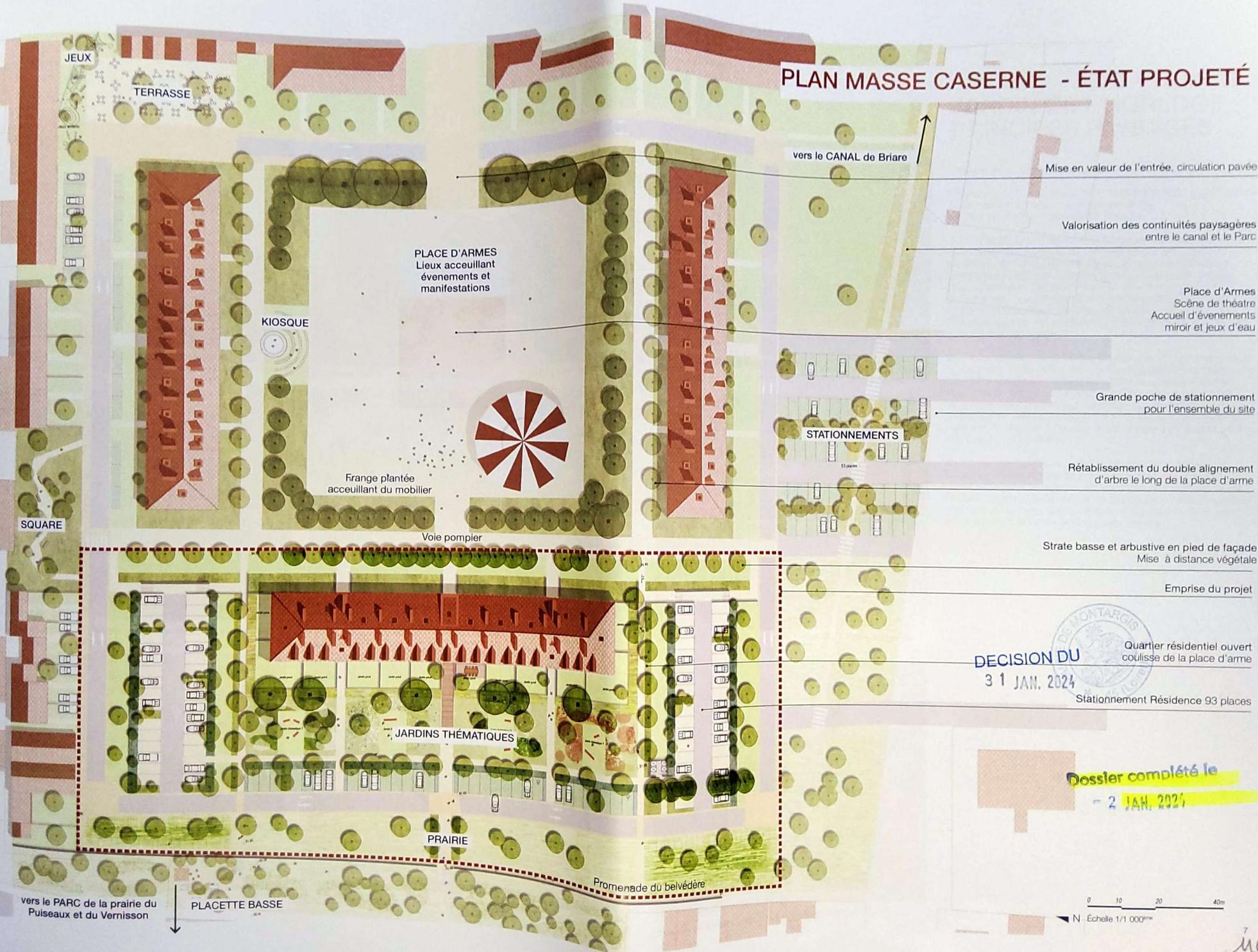
Dossier complété le - 2 JAN. 2024

PARC de la prairie du Puisseaux et du Vernisson - Espace naturel sensible

CANAL DE BRIARE - Véloroute le long du chemin de halage

5  
JUT

# PLAN MASSE CASERNE - ÉTAT PROJETÉ



vers le CANAL de Briare

Mise en valeur de l'entrée, circulation pavée

Valorisation des continuités paysagères entre le canal et le Parc

Place d'Armes  
Scène de théâtre  
Accueil d'événements  
miroir et jeux d'eau

Grande poche de stationnement pour l'ensemble du site

STATIONNEMENTS

Rétablissement du double alignement d'arbre le long de la place d'arme

Strate basse et arbustive en pied de façade  
Mise à distance végétale

Emprise du projet

DECISION DU  
31 JAN. 2024

Quartier résidentiel ouvert  
coulisse de la place d'arme

Stationnement Résidence 93 places

Dossier complété le  
- 2 JAN. 2024

0 10 20 40m

N Échelle 1/1 000<sup>ème</sup>

MG

vers le PARC de la prairie du  
Pulseaux et du Vernisson

PLACETTE BASSE

PRAIRIE

JARDINS THÉMATIQUES

KIOSQUE

PLACE D'ARMES  
Lieux accueillant  
événements et  
manifestations

Frange plantée  
accueillant du mobilier

Voie pomplier

SQUARE

TERRASSE

JEUX



**Voie apaisée** aux abords de la résidence, exemple voirie à Bâle



**Coignure viaire** - réduction visuelle de la voie et plantations denses



**Muret de soutènement existant conservé et valorisé dans l'aménagement**, pierre de tuffeau / tirer parti de l'existant



**Jardins thématiques** - Succession de jardins thématique, ex : parc André Citroën, Paris



**Terrasse buvette** - Réhabilitation de l'hôpital st vincent de paul, Les grands voisins



**Aire de jeux enfants** - dans un site naturel, exemple à Gaste



**Miroir d'eau** - Caserne de Bonne, Grenoble - Mise en valeur du patrimoine bâti.



**Mur de soutènement** - mise en valeur de la topographie du site, ex : château de Villandry



**Occupation des franges** - Place d'Armes Poitiers

## JARDIN DE L'HORLOGE - PRINCIPES PAYSAGÉS

**Jouer avec la topographie du site.**

Ce parti pris nous permet de travailler la transition entre l'espace de la caserne et celui du quartier résidentiel. Ce jeu de niveaux a plusieurs avantages :

**1** - Il s'inscrit dans l'histoire et la topographie du site. Pour cela le soutènement en pierre du bâtiment démolit est conservé, les pierres de tuffeau apparentes qui le compose participent pleinement à façonner l'identité de ce nouveau jardin offrant deux ambiances: Le jardin haut, qui offre une promenade en belvédère, le jardin bas plus champêtre adossé au muret en pierre et accueillant une placette conviviale reliant au parc départemental où les vestiges de l'ancien bâtiment sont mis en valeur par la végétations .

**2** - Il offre un jardin de proximité de plein pied pour les seniors de la résidence. Nous avons fait le choix de permettre aux personnes à mobilité réduite de profiter pleinement des jardins attenants. Pour cela la voie est décalée de manière à offrir des espaces verts généreux : les jardins de la résidence accueillent : des jardins privés, des jardins fleuris thématiques où se promener et s'asseoir, se reposer à l'ombre et des espaces de stationnements ( 93 places dont 6 PMF)

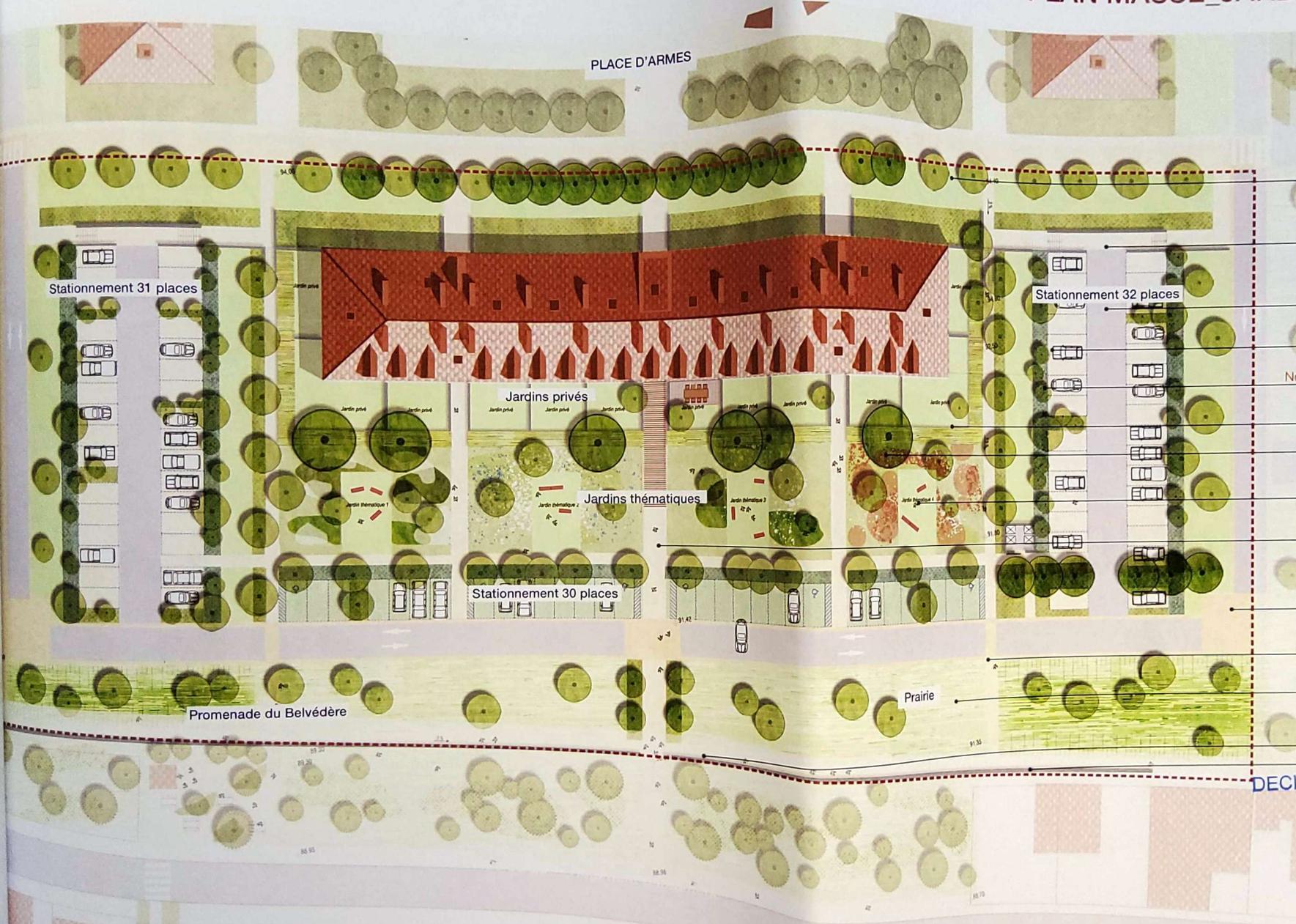
**3** - Il crée une ouverture entre les espaces de la caserne et le quartier résidentiel par ce jeu d'escalier et de belvédère reliant la caserne au quartier tout en offrant des espaces de vie intergénérationnel facilement appropriable par les résidents et les habitants du quartier. Ce jeu d'identité souligne la particularité urbaine du site et façonne sa nouvelle identité.



Dossier complété le

2 JAN. 2024

# PLAN MASSE\_JARDINS DE L'HORLOGE



- Végétalisation des pieds d'arbres
- Création d'emmarchements pour accéder au parking
- Poches de stationnement  
93 places au total dont 6 PMR
- Places de stationnement perméables  
sable stabilisé
- Plantation du parking  
Nouvelles plantées de couvre-sol, arbres et baliveaux
- Jardins privés  
limites : mur en pierre issue de la démolition
- Conservation des marronniers existants
- Jardins thématiques  
Lieu de promenade et de détente des résidents
- Accès principal  
Continuité place d'arme
- Placettes pavées au niveau des girations  
conservation du dessin orthogonal de la place
- Réduction visuelle et qualification de la voirie  
fil d'eau pavé de part et d'autre
- Ample prairie arborée
- Promenade en belvédère sur le quartier  
Mur de soutènement conservé

DECISION DU 31 JAN. 2024

Dossier complété le

2 JAN. 2024

--- Emprise du projet

0 5 10 20m

# PLAN\_ARBRES ABATTUS CONSERVÉS

PLACE D'ARMES

Valoriser l'existant et s'appuyer sur la trame arborée pour recréer de nouvelles ambiances végétales

**Composer avec l'existant :**  
 A l'exception de l'alignement de platanes entourant la place d'Arme actuellement la végétation existante est composée de végétation spontanée installée naturellement une fois la caserne désertée.  
 Le double alignement de platanes le long de la Place d'Arme est conservé et est renforcé par de nouveaux sujets. Ils permettent de retrouver la structure historique de la place. Les Marronnier existant situés de l'autre côté du bâtiment sont également conservés, la palette végétale prendra en compte ces grands sujets et l'ombre qu'ils apportent. Les parking latéraux ont été dessiné de manière à intégrer les arbres existant à l'exception de celui qui se trouve sur l'accès.

- Au total :**
- 26 arbres existants sont conservés
  - 1 arbre est abattu

Une attention particulière sera portée lors du chantier à la protection des sujets existants.

**Un projet mis en valeur par les plantations :**

Les plantations d'arbres sont structurés de manière à rendre lisible les différents espaces et leurs usages. Ils permettent de valoriser les perspectives des différents accès, d'intégrer discrètement les stationnements, ils renforcent les différentes unités paysagères créées (jardins thématiques, alignement, abord de stationnement, espaces prairiaux..).

- Au total :**
- 62 jeunes arbres plantés (baliveaux)
  - 68 arbres plantés

Le choix de sujets de différentes taille permet de trouver un équilibre entre économie et qualité du projet.

**Arbres existants**

 Arbres conservés (26 u)

 Arbre abattu (1 u)

**Arbres plantés**

 Baliveaux et arbrisseaux, port en Cèpées (62 u)

 Arbres Tiges (68 u)

--- Emprise du projet

0 5 10 20m

N Echelle 1/500<sup>ème</sup>

DECISION DU  
31 JANV 2024

Dossier complété le  
2 JAN 2024

me

## PLAN\_LIMITES ET TOPOGRAPHIE

PLACE D'ARMES

Un site ouvert sur son quartier

Limites privées / public :

Les abords de la résidence «Complicity» sont entièrement ouverts sur le quartier de la Caserne Gudin et sur le reste du quartier résidentiel.

Seuls les limites entre les jardins privés et l'espace public sont matérialisées afin de préserver le calme et l'intimité des résidents. Ainsi une haie arbustive dense d'une largeur de 2 m sépare les jardins des espaces communs. Cette haie dissimule une clôture ursus permettant de matérialiser la limite entre les deux espaces.

Entre les jardins des murets en pierres issus de la démolition sont érigés. D'une hauteur d'1m20 ils permettent de manière qualitative de séparer les jardins et d'offrir un confort aux habitants de la résidence.

Le projet tire également son identité des limites topographiques du site.

En effet, comme nous pouvons le constater sur la coupe du projet le site possède un nivellement particulier les accès Est et Ouest de la résidence se font sur deux niveaux distincts. Le traitement paysager tire parti de ce jeu de niveaux et met en valeur ces murs de soutènement conservés pour développer différents jardins de plein pied reliés entre eux par des escaliers. Le Mur de soutènement séparant la résidence de la rue du 82<sup>ème</sup> régiment sera issu de la conservation du soubassement du bâtiment démolé, de nouveaux emmarchement y seront installés.

Dossier complété le

- 2 JAN, 2024

- Emprise du projet
- Limites entre jardins privés - murets en pierre issus de a démolition, h:1,2m
- Limites entre jardins privés/ public Haie arbustive dense (largeur 2 m)+ clôture Ursus
- Murs de soutènement conservés Murs en moellons de pierre
- Emmarchements Conservés coté place d'Armes Créés coté rue du 82<sup>ème</sup> régiment



Rue du 28<sup>ème</sup> Régiment d'Infanterie

120



**Voirie apaisée** - Traitement des angle en placettes pavées



**Cheminement en stabilisé** - exemple en espace de prairie  
Parc de Mont Evrin - agence Urbicus



**Voirie apaisée** - Fils d'eau pavés, réduction visuelle et qualitative de l'emprise de la voirie



**Stationnement** - Dalles béton / gazon



**Sols** - Transition béton désactivé cheminement stabilisé



**Voirie apaisée** - Traversées piétonnes pavées

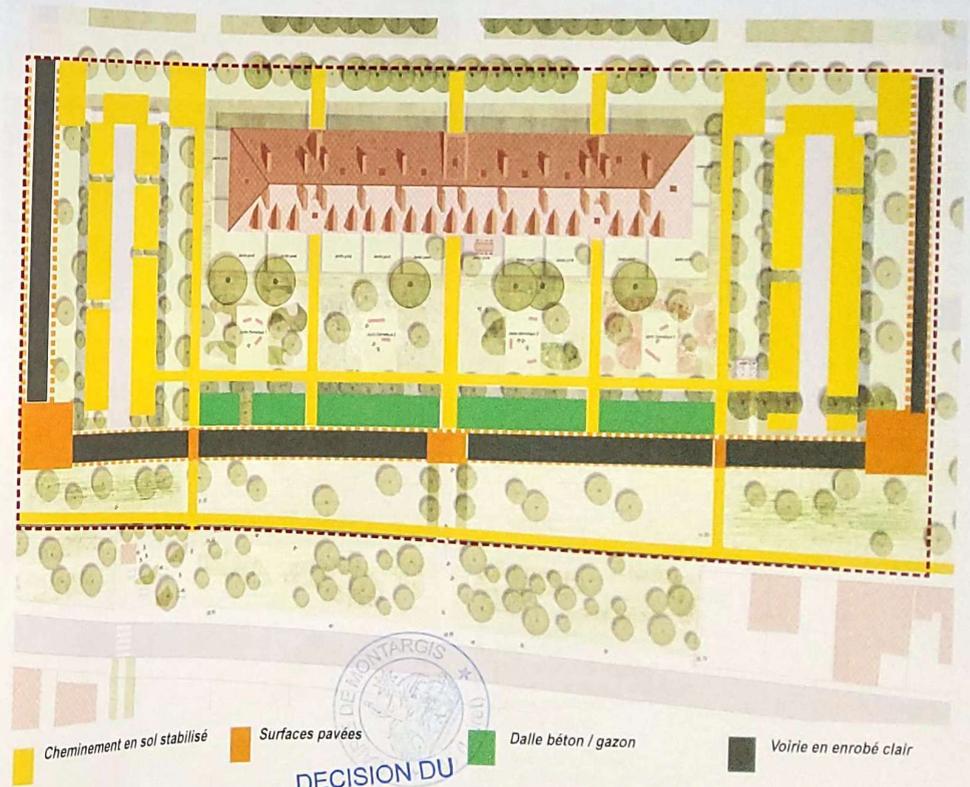
## PLAN\_MATÉRIALITÉ DES SOLS MINÉRAUX

### Travail d'une voirie apaisée :

La voirie est travaillé de manière à effacer tout caractère routier. Le sol est réalisé en enrobé retravaillé (clair ou grenailé) Les girations aux angles sont gommées par des placettes pavées. La largeur de voirie est diminuée visuellement par les fils d'eau pavés.

### Des sols perméables :

Les matériaux perméables sont privilégiés, l'ensemble des circulations piétonnes sont en stabilisé. Les places de stationnements quand à elles sont réalisées en dalles pavées engazonnées.



DE MONTARGIS  
DECISION DU  
31 JAN. 2024

Dossier complété le  
- 2 JAN. 2024



# PALETTE VÉGÉTALE

JARDIN THÉMATIQUE 1 / LE JARDIN GÉANT



DECISION DU

31 JAN, 2024



Dossier complété le

2 JAN, 2024

## LÉGENDE

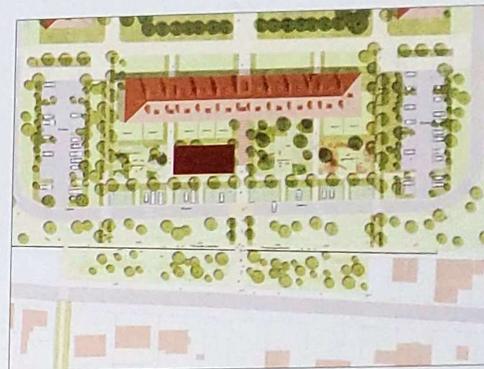
1. Magnolia tripetala
2. Pawlonia tomentosa
3. Sambucus canadensis 'Maxima'
4. Hosta montana 'Green Acres'
5. Allium giganteum
6. Allium karataviense
7. Epimedium 'The Giant'
8. Salvia nemerosa 'Dear Anja'
9. Salvia glutinosa
10. Carex flacca
11. Luzula sylvatica
12. Narcissus 'Petrel'
13. Hyacinthoides non-scripta
14. Galantis nivalis

*122*



# PALETTE VÉGÉTALE

JARDIN THÉMATIQUE 2 / LE JARDIN DE FEU



DECISION DU  
31 JAN. 2024

Dossier complété le  
2 JAN. 2024

### LÉGENDE

1. Acer platanoides
2. Cornus sanguinea
3. Achillea moonshine
4. Echinacea purpurea 'Virgin'
5. Daucus carota
6. Santolina chamaecyparissus
7. Helianthus 'Die Blonde'
8. Ligularia japonica
9. Potentilla nepalensis
10. Papaver orientale
11. Imperata cymindrica 'Red Baron'
12. Miscanthus sinensis 'Malepartus'
13. Panicum virgatum 'Purple Tears'
14. Andropogon gerardii 'Dancing Wind'

123

## PALETTE VÉGÉTALE

JARDIN THÉMATIQUE 3 / LE JARDIN ROSE



DECISION DU 31 JAN. 2024

Dossier complété le  
- 2 JAN. 2024

### LÉGENDE

1. Prunus cerasifera
2. Malus evereste
3. Prunus incisa
4. Prunus spinosa 'Purpurea'
5. Valeriana officinalis
6. Persicaria amplexicaulis 'Rosea'
7. Gaura 'Siskyou Pink'
8. Achille millefolium 'Lilae Beauty'
9. Echinea purpurea
10. Euphorbe characias
11. Erigeron karvinskianus
12. Stachys byzantina
13. Vinca minor 'Alba'
14. Stipa tenuissima

Ad



# PALETTE VÉGÉTALE

JARDIN THÉMATIQUE 4 / LE JARDIN DES HERBES



DECISION DU 31 JAN. 2024

Dossier complété le

2 JAN. 2024

## LÉGENDE

1. Deschampsia caespitosa
2. Hordeum jubatum
3. Melica ciliata
4. Miscanthus sinensis
5. Pennisetum alopecuroides
6. Sesleria autumnalis
7. Alcea rosea
8. Papaver somniferum
9. Papaver rhoeas
10. Echinacea purpurea
11. Daucus carota
12. Erigeron annuus
13. Stachys byzantina
14. Achillea millefolium

*AdT*



# PALETTE VÉGÉTALE

JARDINS PRIVÉS / HAIES VIVES ET PLANTES GRIMPANTES



DECISION DU 31 JAN, 2024

Dossier complété le

2 JAN, 2025

### LÉGENDE

1. Sambucus nigra 'Aurea'
2. Prunus spinosa 'Purpurea'
3. Amelanchier lamarckii
4. Forsythia sp.
5. Euonymus europaeus
6. Cornus mas
7. Corylus avellana
8. Cornus sanguinea
9. Lonicera fragrantissima
10. Lonicera caprifolium
11. Lonicera periclymenum
12. Clematis cirrhosa
13. Humulus lupulus
14. Rosa 'New Dawn'
15. Rosa 'Louise Dupin'



# PALETTE VÉGÉTALE

ABORDS DES STATIONNEMENTS



DECISION DU 31 JAN. 2024

Dossier complété le 2 JAN. 2024

## LÉGENDE

1. Aesculus hippocastanum
2. Acer campestre
3. Acer platanoides
4. Camellia japonica
5. Euonymus fortunei
6. Hydrangea arborescens 'Anabella'
7. Vinca minor
8. Geranium rozanne
9. Euonymus fortunei tustin

127  
29



Atelier GAMA Paysage & Urbanisme

Mélanie Gasté & Aurélien Albert  
Ingénieurs Paysagistes

8 rue de la Mairie  
37 520 La Riche  
02 47 29 62 45

[contact@atelier-gama.com](mailto:contact@atelier-gama.com)  
[www.atelier-gama.com](http://www.atelier-gama.com)

DECISION DU  
31 JAN. 2024

Dossier complété le

2 JAN. 2024

128